

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 janvier 2017

Communiqué de presse

Les épreuves d'admissibilité en vue de l'obtention du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) de la session 2017 sont fixées comme suit :

- La date des épreuves : **le mercredi 20 septembre 2017**
- La date de clôture des inscriptions : **le lundi 15 mai 2017**
- **Les épreuves orales d'admission se dérouleront à compter du 19 mars 2018.**

Les personnes désirant se présenter à ces épreuves doivent être titulaires du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent, depuis plus d'un an à la date des épreuves d'admissibilité.

Sont dispensés des épreuves d'admissibilité, les candidats titulaires :

- du BEPECASER ou d'un diplôme reconnu équivalent

et

- d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures (licence, maîtrise...) ou justifier de cinq années d'enseignement dans un établissement secondaire ou supérieur, général, technique ou agricole

La liste des pièces pour constituer le dossier est téléchargeable sur le site :

www.martinique.pref.gouv.fr

et les inscriptions peuvent se faire :

- par dépôt du dossier au bureau de la réglementation, des élections, et de la circulation, rue Louis Blanc à Fort-de-France, le matin de 8H30 à 12H00
- par envoi postal à l'adresse suivante : Préfecture de la Martinique B.P. 647-648, 97262 FORT de FRANCE Cedex.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au 05.96.39.36.72.

Tout dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*